

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 08 décembre 2022

n° 215-22 C

**Objet :** *RD - Etude pour le choix du mode de gestion du service public de transport de voyageurs*

- date de convocation le 02 décembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 55

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori - Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Jean-François Beccu à Claudine Bonilla - de Sophie Bourgade à Aurélie Le Meur - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Florence Bourgeois - de Jean-Benoît Cerino à Raphaële Mouric - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Jimmy Bâabâa - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Michel Dyen - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Micheline Myard-Dalmis à Daniel Bouchet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Laila Karoui - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Farid Rezzak

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

# Conseil communautaire du 08 décembre 2022

délibération n° 215-22 C

objet **RD - Etude pour le choix du mode de gestion du service public de transport de voyageurs**

---

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le 12 juillet 2018, le Conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention de délégation de service public (DSP) avec la société Keolis, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée de six ans, portant sur la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs. Ce contrat prendra fin au 31 décembre 2024.

En vue de préparer la continuité de la gestion du réseau, une étude sur le mode de gestion et le type de contrat le plus adapté au contexte territorial, a été réalisée.

L'étude sur le mode de gestion a pour objectifs :

- d'élaborer un diagnostic de la situation technique, financière et fiscale de l'actuel contrat,
- de proposer une analyse multicritère des choix possibles en termes de mode de gestion et de type de contrat envisageable,
- de guider vers le choix le plus opportun pour Grand Chambéry.

Celle-ci s'est déroulée en deux phases.

## Phase 1 : diagnostic du contrat actuel et ses avenants

- Diagnostic et présentation de la situation actuelle du contrat, intégrant notamment les aléas de la crise sanitaire (analyse exhaustive et synthétique sur les volets financier, social, technique, et fiscal, analyse de la performance du contrat, de la solidité et fiabilité financière de la structure...).
- Mise en perspective des forces et des marges d'amélioration du contrat actuel.

## Phase 2 : analyse multicritère et proposition du mode de gestion et type de contrat et adaptés

- Réalisation d'un comparatif de ratios techniques et financiers de réseaux de transport de taille similaire à celui de Grand Chambéry, sous l'angle des différents modes de gestion et contrat.
- Réalisation d'une analyse multicritère présentant les solutions des modes de gestion possibles.
- Développement des avantages et inconvénients de chaque solution, sous le prisme technique, social, financier, fiscal et les impacts sur les services et finances de l'agglomération.

Le rendu de cette étude a fait l'objet d'une présentation devant :

- les vice-présidents le 18 novembre 2022,
- la Conférence des maires le 19 novembre 2022,
- la commission mobilité les 11 octobre et 8 novembre 2022,
- la CCSPL le 24 novembre 2022.

Le rapport annexé à la présente délibération constitue une synthèse de l'étude réalisée. Il présente les principes des différents modes de gestion et les caractéristiques principales de la consultation et des prestations attendues.

Cette étude synthétise le comparatif entre les différents modes de gestion, en mettant en exergue les avantages de chacun.

Le rendu de cette étude sera transmis au futur assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui accompagnera Grand Chambéry dans sa démarche de définition du mode d'exploitation retenu et des principes généraux de fonctionnement du réseau. Le cas échéant, cette AMO l'assistera également dans la définition du périmètre du contrat et des moyens à mettre en œuvre, tant au niveau de la procédure de passation du contrat que dans le choix du futur exploitant.

Enfin, Grand Chambéry et ses partenaires (le Département de la Savoie, les EPCI Grand Lac et Cœur de Savoie) ont lancé une étude de préfiguration d'un futur syndicat mixte de transports en vue notamment de coordonner les services de mobilité, de mettre en place un système d'information des usagers et de tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés. Les conclusions de cette étude, prévues pour le printemps 2023, devront être intégrées dans la réflexion globale concernant la

définition des objectifs du réseau (mode de gestion, durée...) afin de ne pas obérer l'avenir de construction et d'évolution de ce syndicat.

Le choix du mode de gestion donnera lieu à délibération au premier semestre 2023, qui confirmera, le cas échéant, les objectifs et la durée du contrat.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

**Vu** l'avis de la commission de la mobilité des 11 octobre et 8 novembre 2022,

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 : prend acte** de la réalisation d'une étude pour le choix du mode de gestion et le type de contrat de service public de transport de voyageurs du réseau Synchro,

**Article 2 : prend acte** des conclusions de l'étude mettant en évidence les avantages et inconvénients des différents modes de gestion.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **215-22 C**

Objet de l'acte : RD - Etude pour le choix du mode de gestion du service public de transport de voyageurs

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 16 décembre 2022

Annexe(s) :  
Rapport de synthèse pour le choix du mode de gestion et le type de contrat du service public de transport

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221216-lmc1H28584H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28584H1

Date de transmission en Préfecture : 16 décembre 2022

Date de réception en Préfecture : 16 décembre 2022

Publication sur le site internet: vendredi 16 décembre 2022